



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.514/4

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

9 août 2021
Français
Original : Anglais

8^{ème} réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique

Vidéoconférence, 9 septembre 2021

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023

Mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Note du Secrétariat

La feuille de route et l'évaluation des besoins du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023), ont été approuvées par la CdP 21 (Naples, Italie, décembre 2019) par la décision IG.24/4. Il définit la vision d'une mise en œuvre réussie du QSR MED 2023, et décrit les principaux processus, étapes et résultats à entreprendre dans le cadre de l'IMAP, avec leur calendrier.

Au cours de l'exercice biennal 2020/2021, le Secrétariat a élaboré un plan opérationnel (inclus dans le document d'information UNEP/MED WG.514/Inf.7 pour la présente réunion) prévoyant des activités concrètes pour chaque étape/résultat de la feuille de route et s'appuyant sur le programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM et le projet de programme de travail pour 2022-2023 ainsi que sur des projets financés par des sources extérieures (à savoir, les projets EcAp MED III, IMAP PAM et Déchets marins Med II financés par l'UE et le MedProgramme financé par le FEM).

Le présent document fournit des informations sur les progrès réalisés en 2020-2021, en relation avec la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023, structurée autour des principaux processus et étapes de la feuille de route.

Un tableau sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'IMAP par indicateur commun et par partie contractante avec des catégories prédéfinies (à partir de décembre 2020-février 2021), a été développé et complété par plusieurs parties contractantes à la suite des réunions du CORMON intégrées (1-3 décembre 2020), et est communiqué à titre de document d'information pour la présente réunion (UNEP/MED WG.514/Inf.8).

Liste des Abréviations / Acronymes

ADT	Analyse diagnostique transfrontalière
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique AMP
AMP	Aire marine protégée
AQ/CQ	Assurance de la qualité/contrôle de la qualité
BAC	Critères d'évaluation du contexte
BEE	Bon état écologique
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CMEMS	Service de surveillance du milieu marin Copernicus
CMLS	Service de surveillance des terres Copernicus
CO	Contaminants organiques
CORMON	Groupe de correspondance sur la surveillance
CP	Conférence des Parties
DCSMM	Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin
DD	Dictionnaires de données
DS	Normes de données
EAC	Critères d'évaluation environnementale
EcAp	Approche écosystémique
ENI	Espèces non indigènes
ET	Éléments traces
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
HELCOM	Commission pour la protection de l'environnement marin de la Baltique - Commission d'Helsinki
IC	Indicateur commun
IMAP	Programme intégré de surveillance et d'évaluation
ISP	Interface science-politique
MED POL	Programme pour l'évaluation et le contrôle de la pollution marine en mer Méditerranée
MESL	Laboratoire d'études du milieu marin
OE	Objectif écologique
OMI	Organisation maritime internationale
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PoW	Programme de travail
PT	Tests d'aptitude
QSR	Rapport sur la qualité
TG	Groupe technique
TGML	Groupe technique sur les déchets marins
UE	Union européenne
WG	Groupe de travail
WG DIKE	Groupe de travail sur l'échange de données, d'informations et de connaissances

1. État d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 en 2020

1. Suite à l'adoption de la feuille de route et de l'évaluation des besoins pour le Rapport sur l'état de la qualité en Méditerranée 2023 (feuille de route pour le QSR MED 2023) par les parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de la 21^e Conférence des Parties (COP 21) à Naples (Italie) du 2 au 5 décembre 2019 par la Décision IG.24/4 – Études d'évaluation, le principal objectif du travail du Secrétariat en 2020-2021 a été de mettre en œuvre la mise en œuvre la feuille de route, comme décrit dans la section 2 de ce document.
2. Le Secrétariat a élaboré un plan opérationnel (ci-après, le Plan opérationnel QSR) comprenant des activités concrètes pour chaque étape/résultat de la feuille de route et s'appuyant sur le programme de travail 2020-2021 du PAM/PNUE et le projet de programme de travail pour 2022-2023 ainsi que sur des projets financés par des sources extérieures (à savoir les projets EcAp MED III, IMAP PAM, et Déchets marins Med II financés par l'UE et le projet FEM Adriatique). Le Plan opérationnel QSR est communiqué à titre de document d'information à la présente réunion (UNEP/MED WG.514/Inf.7).
3. Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 de son approbation à juillet 2021, articulés autour des principaux processus et étapes de la feuille de route.

Tableau 1. Mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 en 2020.

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
Jalon 1. Échelles de surveillance, d'évaluation et de notification	En cours La section relative aux échelles d'évaluation en ce qui concerne le pôle Pollution et déchets marins de l'IMAP est insérée dans l'étape 2 de la feuille de route pour le QSR MED 2023 en raison de sa dimension intégrée.
Résultats et calendrier :	
Analyse pour chaque groupe du PISE des lacunes en matière de connaissances, en mettant l'accent sur les échelles de surveillance préparées (mi-2019 - fin 2020) ;	Biodiversité : la mise à jour des échelles de surveillance existantes et le développement d'échelles d'évaluation pour les IC liés à la biodiversité sont toujours en cours. Les propositions sur les échelles de surveillance et d'évaluation des IC 3, 4 et 5 relatifs aux tortues marines et aux mammifères marins ont été discutées avec les membres des groupes de travail en ligne informels (29 mars 2021 et 7 avril 2021, respectivement) et approuvées à la fois par la réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche (10-11 juin 2021) et par la réunion ultérieure des points focaux du CAR/ASP (23-25 juin 2021). Elles sont communiquées à titre de documents d'information pour la présente réunion (UNEP/MED WG.514/Inf.11 et UNEP/MED WG.514/Inf.12). Une proposition sur les échelles de surveillance et d'évaluation de l'IC 6 (espèces non indigènes, ENI) a été discutée avec les membres du groupe de travail en ligne informel concerné (20 avril 2021), puis d'un examen lors de la réunion du CORMON sur la biodiversité (juin 2021), qui a convenu de poursuivre l'étude du document au sein du groupe de travail informel sur les ENI et de le soumettre à la prochaine réunion du CORMON sur la biodiversité prévue en 2022. Le travail sur le développement d'échelles de surveillance et d'évaluation pour les IC 1 et 2 liés aux habitats benthiques et les IC 3, 4 et 5 liés aux oiseaux marins est en cours et sera soumis à l'examen de la réunion Biodiversité du CORMON prévue en 2022.
Approches relatives aux échelles de surveillance pour les Indicateurs communs du PISE incluses dans le Système d'information pilote du PISE défini (2019) ;	
Échelles de surveillance pour tous les Indicateurs communs du PISE convenues (2021),	Il est prévu de tester les échelles d'évaluation proposées entre 2021 et avril 2022 afin de les utiliser pour élaborer la première version du QSR MED 2023, après l'accord des CORMON respectifs.

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
<p>Échelles des produits d'évaluation pour l'ensemble des Indicateurs communs regroupés par Objectifs écologiques proposées (2021-2022),</p> <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base proposés/mis à jour pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE (2020-2021),</p> <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base initiés pour tous les Indicateurs communs du PISE (2021-2022),</p> <p>Modèles de rapport adaptés aux échelles des surveillance et échelles des produits d'évaluation (2021-2022).</p>	<p>Il est important d'encourager les parties contractantes, soit individuellement, soit en collaboration les unes avec les autres, à tester et à valider les méthodologies proposées pour les domaines d'évaluation par groupe et par indicateur commun, afin de mener une discussion finale lors des réunions du CORMON sur les enseignements tirés et les ajustements à réaliser en vue de permettre au Secrétariat de progresser dans le développement des projets finaux des sections du QSR MED 2023 d'ici la fin de l'année 2022.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Conformément au Programme de travail du PAM pour 2020-2021 et à la feuille de route du QSR MED 2023, des travaux ont été réalisés dans le cadre des projets EcAp MED III et IMAP MPA financés par l'UE afin de mettre à jour/améliorer et de développer des critères d'évaluation en utilisant une approche par tendance et par seuil, selon les cas, pour 10 IC déjà inclus dans le système d'information de l'IMAP (IC 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23) ainsi que pour 3 IC non encore inclus dans le système d'information de l'IMAP (c'est-à-dire les IC 3, 4 et 5). De plus amples informations pour chaque pôle de l'IMAP sont fournies ci-dessous :</p> <p>Déchets marins : Une proposition de mise à jour des valeurs de référence (VR) et une proposition de valeurs seuils (VS) pour l'IC 22 (macro-déchets de plage) ont été présentées et examinées lors des réunions du CORMON intégrées (décembre 2020). En tenant compte des contributions des participants aux réunions du CORMON intégrées, le MED POL en a préparé une version actualisée (UNEP/MED WG.509/11) qui a été présentée, examinée et approuvée lors de la reprise de la réunion des points focaux du MED POL (9 juillet 2021). Celle-ci est présentée à titre de document de travail UNEP/MED WG.514/7 à l'approbation de la présente réunion. La collecte de données de surveillance nationales a également été entreprise par le MED POL afin de mettre à niveau/d'établir des VR et des VS pour l'IC 23 (macro-déchets des fonds marins). Parallèlement aux demandes de données de surveillance partagées avec les autorités nationales, des échanges avec les partenaires ont été lancés y compris sur l'utilisation d'ensemble de données provenant des MEDITS.</p> <p>Pollution : Des propositions d'amélioration des valeurs de concentration de fond (CF) et de concentration d'évaluation de fond (CEF) pour l'indicateur commun IMAP 17, et des approches possibles pour l'amélioration des critères d'évaluation environnementale (CEE) pour les indicateurs communs IMAP 17, 18 et 20 (UNEP/MED WG.492/12 et UNEP/MED WG.492/Inf. 11) ont été préparées pour examen lors de la réunion du CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021). Ce travail a été entrepris en s'appuyant sur la mise à jour 2019 des valeurs CEF sous-régionales méditerranéennes pour les métaux lourds dans le biote et les sédiments destinée à contribuer à la préparation du rapport de 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED). Compte tenu de la nature évolutive de ce processus, la réunion du CORMON sur la pollution a convenu de recommander l'utilisation du document UNEP/MED WG. 492/12 comme base pour le développement et l'essai des méthodologies d'évaluation du BEE liées aux OE 9 et 10, et a recommandé sa soumission à la réunion des points focaux du MED POL (9 juillet 2021) pour examen pendant que les travaux d'élaboration se poursuivront, notamment au sein du groupe de travail informel sur les contaminants (OE9). Ainsi, il a été demandé aux parties</p>

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023

contractantes de soutenir les travaux actuels, y compris les travaux menés dans le cadre du groupe de travail en ligne informel sur l'OE9 : i) en analysant les valeurs proposées pour les critères d'évaluation par rapport aux nouvelles données de surveillance qui seront communiquées dans le système d'information pilote de l'IMAP ainsi que dans d'autres référentiels pertinents ; et ii) en aidant à affiner la méthode actuelle de calcul des critères d'évaluation. La réunion a apprécié le travail entrepris par le Secrétariat et a recommandé la soumission du document UNEP/MED WG.509/12 lors de la présente 8^e réunion du groupe de coordination de l'Approche écosystémique pour examen, à titre de document de travail UNEP/ME WG.514/8.

En ce qui concerne la poursuite du développement de critères harmonisés à l'échelle régionale concernant les conditions de référence et les valeurs seuils/limites des nutriments essentiels dans la colonne d'eau (demandé par la décision IG.23/6 relative au RQ MED 2017), les propositions pour i) fixer les conditions de référence et les valeurs limites pour l'azote inorganique dissous (AID) et le phosphore total (PT) ; et ii) tester l'application pratique des approches méthodologiques pour leur calcul dans les sous-zones concernées ont été préparées (UNEP/MED WG. 492/11 et UNEP/MED WG. 492/Inf.12) pour examen lors de la réunion du CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021). Compte tenu des limitations en matière d'azote/phosphore présentes en Méditerranée (c'est-à-dire les mesures limites de phosphore inorganique dissous - PID), de la disponibilité limitée des données et de l'abondance de statistiques nécessaires, ces documents jettent les bases d'une élaboration plus poussée des méthodologies suivantes dans les sous-zones concernées : i) approche méthodologique mise en place pour la mer Adriatique ; ii) guide des meilleures pratiques pour la boîte à outils sur les nutriments (CCR) et iii) indice FAN/FLU (Espagne). En outre, l'application pratique de l'approche méthodologique est présentée pour la mer Adriatique afin de définir les conditions de référence et les valeurs limites pour le NID et le PT. Compte tenu de la nature évolutive du document UNEP/MED WG.492/11, la réunion Pollution du CORMON a convenu de recommander son utilisation comme base pour progresser dans la définition des critères d'évaluation pour l'AID et le PT, et a recommandé sa soumission à la réunion des points focaux du MED POL pour examen. Ainsi, les parties contractantes ont été invitées à soutenir les travaux actuels du groupe de travail en ligne informel sur l'eutrophisation (OE5) en : i) analysant les données de surveillance disponibles et les nouvelles données de surveillance ; et ii) en élaborant et en mettant à l'essai les approches méthodologiques proposées pour fixer les valeurs limites, y compris les approches statistiques revêtant une pertinence particulière pour certaines zones spécifiques des sous-régions/sous-zones méditerranéennes. La réunion des points focaux du MED POL (9 juillet 2021) a recommandé la soumission du présent document de travail à la présente réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique pour examen (UNEP/MED WG.514/9).

Au cours des discussions des groupes de travail sur l'eutrophisation (OE 5) et les contaminants (OE 9), la non-communication des séries de données de surveillance dans le système d'information de l'IMAP par les parties contractantes a été considérée comme un obstacle majeur à la définition des critères d'évaluation et à l'application de la méthodologie d'évaluation des BEE pour les IC respectifs. En outre, différentes méthodologies ont été évoquées pour l'évaluation du BEE concernant l'eutrophisation. En raison de la nécessité de respecter le calendrier de préparation du QSR MED 2023

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
	<p>et puisque le Secrétariat n'est pas forcément en mesure de travailler sur l'application de plusieurs méthodologies pour chaque OE à appliquer dans toute la région, il a été convenu de commencer à tester l'outil NEAT pour l'évaluation du BEE pour l'OE 5 et l'OE 9.</p> <p>Biodiversité : Les critères d'évaluation, les seuils et les valeurs de référence pour les IC 3, 4 et 5 relatifs aux mammifères marins ainsi que les critères d'évaluation, les seuils et les valeurs de référence pour les IC 3, 4 et 5 relatifs aux tortues marines ont été examinés et approuvés par la réunion du CORMON sur la biodiversité et avalisés par la réunion des points focaux du CAR/ASP (juin 2021), pour être soumis à la présente réunion (UNEP/MED WG.514/Inf.11 et UNEP/MED WG.514/Inf.12). Les critères d'évaluation et les valeurs seuils pour l'IC 6 relatif aux ENI ont été examinés par la réunion sur la biodiversité du CORMON (juin 2021), qui a convenu de poursuivre l'examen du document au sein du groupe de travail informel en ligne sur les ENI et de le soumettre à la prochaine réunion du CORMON prévue pour 2022. L'état d'avancement du développement des valeurs de référence de l'IC 6 relatif aux ENI a été évoqué lors de la réunion du CORMON sur la biodiversité (juin 2021), qui a demandé au Secrétariat de poursuivre les discussions menées sur les listes nationales au sein du groupe de travail en ligne informel sur les ENI. Les travaux sur les critères d'évaluation, les seuils et les valeurs de référence pour les IC 1 et 2 de l'IMAP liés aux habitats benthiques et les IC 3, 4 et 5 liés aux oiseaux de mer sont en cours. Les documents seront discutés au sein des groupes de travail en ligne thématiques respectifs et soumis à la prochaine réunion du CORMON sur la biodiversité prévue pour 2022.</p> <p>Côte et hydrographie : les travaux ont commencé dans le cadre du projet EcAp MED III financé par l'UE pour la fourniture d'un soutien technique à la surveillance et au traitement des données pour l'indicateur commun 16 ainsi que le développement de la méthodologie et la conduite de l'évaluation de base pour l'indicateur commun 15. En outre, le développement des critères d'évaluation et du document d'orientation pour l'application des critères d'évaluation de l'IC 16 a été initié. Les conclusions de ce travail seront présentées lors de la réunion du CORMON sur la côte et l'hydrographie, prévue pour octobre/novembre 2021 (à confirmer).</p> <p>Dans le contexte du projet EcAp MED III financé par l'UE, des progrès supplémentaires seront réalisés en 2021-2022 sur les tests et l'application des critères d'évaluation pour tous les pôles (de l'IMAP) au niveau national, ainsi que sur les tests des approches/méthodologies d'évaluation intégrées, y compris les approches visant à relier les informations de pression/d'impact/d'état du milieu marin entre elles pour le QSR MED 2023. Cela recouvre la coopération régionale sur les méthodologies d'évaluation par le biais de réunions de groupes d'experts régionaux et sous-régionaux et des CORMONs, ainsi qu'une interface science-politique renforcée. Cela permettra de préparer la première version du QSR MED 2023 dès que possible en 2022 en utilisant l'approche des seuils, dans la mesure du possible, pour un nombre considérable d'indicateurs communs.</p> <p>Il convient de noter la coopération en cours entre OSPAR, HELCOM et REMPEC concernant la définition de la notion de « déversement significatif » (d'hydrocarbures), le format des systèmes de notification et la détermination du</p>

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
	BEE pour les événements de pollution aiguë significative (OE9 IC 19 / MSFD D8C4- D8C4).
Jalon 2. Évaluation intégrée du BEE	En cours
Résultats et calendrier :	La plupart des résultats prévus pour 2018, 2019 et 2020 ont été atteints. Les travaux sont en cours pour atteindre les objectifs restants, en particulier l'analyse des interrelations entre les secteurs, les activités, les pressions, les impacts et l'état du milieu marin pour chaque indicateur commun inclus dans le système d'information pilote de l'IMAP.
Analyse des interrelations entre secteurs, activités, pressions, impacts et états de l'environnement marin pour chacun des Indicateurs communs inclus dans le Système d'information pilote du PISE préparé (2018-2019) ;	Les travaux sur l'échelle de surveillance et d'évaluation s'appuient sur sept missions régionales actuellement en cours dans le cadre du projet IMAP-MAP financé par l'UE, visant à apporter un soutien à : i) la mise en œuvre intégrée de l'IMAP à l'échelle pilote dans les aires marines protégées (AMP) et les zones à haute pression pour la pollution-déchets marins, biodiversité - ENI et Côte et Hydrographie, y compris un vaste ensemble de mesures visant à améliorer les activités de renforcement des capacités et les capacités techniques et ii) les travaux sur les échelles de surveillance et d'évaluation, y compris une analyse des lacunes dans les connaissances, en mettant l'accent sur les échelles par cluster (c'est-à-dire pour Habitats, Espèces, ENI, Eutrophisation, Contaminants, Déchets marins et Côtes et Hydrographie). En outre, une analyse approfondie a été réalisée sur les échelles de surveillance proposées pour les indicateurs communs de biodiversité de l'IMAP dans les IMAP nationaux sur la biodiversité des pays du sud de la Méditerranée, préparés avec le soutien du projet EcAp MED II. En ce qui concerne le pôle Pollution de l'IMAP, les activités du projet contribueront à l'intégration des IMAP nationaux liés à la pollution avec les IMAP nationaux sur la Biodiversité et Côte et Hydrographie.
Approches relatives à la cartographie des pressions/impacts/état de l'environnement pour les Indicateurs communs du PISE définis ci-dessus (Réunion de Rome), (2019-2020) ;	Les travaux en cours pour élaborer une méthodologie d'évaluation intégrée du BEE sont présentés dans la section précédente du présent document.
Concept méthodologique élaboré et proposé pour évaluer les interrelations des pressions/impacts/états de l'environnement marin (2020) ;	Pollution et déchets marins : La proposition initiale relative aux échelles d'évaluation pour le pôle Pollution et déchets marins de l'IMAP a été approuvée par la réunion du CORMON sur la pollution organisée en 2019 et la 7 ^e réunion du groupe de coordination de l'Approche écosystémique (septembre 2019). Cette proposition a été approfondie par le développement d'une méthodologie permettant de définir les domaines d'évaluation pour les OE5, OE9 et OE10 dans le cadre de l'approche imbriquée. Ces règles prennent en compte les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22 et 23 du pôle Pollution et déchets marins de l'IMAP. La méthodologie proposée a été examinée par la réunion du CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021) qui a convenu de recommander son utilisation comme base pour progresser vers l'évaluation intégrée du BEE et a recommandé sa soumission à la réunion des points focaux du MED POL, tandis que les travaux visant à l'approfondir se poursuivront, notamment par le biais du groupe de travail en ligne sur les contaminants. La réunion des points focaux du MED POL a recommandé de renvoyer la proposition de document au CORMON pour quelques ajustements et la définition des termes en vue d'éviter toute confusion possible avec des questions qui ne relèvent pas du champ d'application/du mandat de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.
Concept méthodologique visant à améliorer l'intégration des produits d'évaluation thématique liés aux Indicateurs communs du PISE, c'est-à-dire l'intégration entre les Objectifs écologiques (à l'échelle nationale, sub-régionale et régionale), convenu et mis à l'essai (2020-2021) ;	Les travaux se poursuivront pour tester et valider la méthodologie proposée par les parties contractantes, selon les cas, individuellement ou en collaboration au niveau du pays, de la zone ou de la sous-région. On cherchera à mener des discussions sur les résultats des tests et de la validation lors des prochaines

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
<p>Produits d'évaluation thématique sont préparés (2021-2022), Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée remis (2023)</p>	<p>réunions du CORMON (prévues en 2022) et à affiner la méthodologie en ajoutant un certain nombre de définitions techniques sur les termes utilisés pour l'application de la méthodologie.</p> <p>Il est prévu que les parties contractantes intéressées, soit individuellement, soit conjointement, testent la méthodologie proposée en vue de sa validation, avec le soutien du Secrétariat. Les conclusions de ce processus seront soumises à l'examen des réunions du CORMON au début de l'année 2022, le cas échéant.</p> <p>La réunion du CORMON sur les déchets marins a approuvé le document intitulé « Aborder l'interrelation entre les pressions et les impacts des déchets marins et l'état des composants de l'écosystème marin » et a convenu d'intégrer les discussions et informations incluses dans ce document dans les travaux en cours pour élaborer le programme du MED POL concernant les aspects d'intégration/d'agrégation du pôle Pollution-Déchets marins de l'IMAP.</p> <p>En 2021, dans le cadre du projet FEM Adriatique, les premiers documents visant à produire une évaluation intégrée du BEE (portant sur l'OE1 sur la biodiversité, l'OE2 sur les NEI, l'OE5 sur l'eutrophisation, l'OE7 sur l'hydrographie, l'OE8 sur les écosystèmes et paysages côtiers, l'OE9 sur les contaminants et l'OE10 sur les déchets marins, et les IC connexes) ont été préparés pour l'Albanie et le Monténégro dans le cadre d'une collaboration conjointe d'experts internationaux et d'institutions nationales responsables.</p>
<p>Jalon 3. Mise en œuvre nationale du PISE partout en Méditerranée</p> <p>Jalon 6. Assistance et soutien techniques</p> <p><u>Résultats et calendrier :</u></p> <p>État de la mise en œuvre nationale du PISE communiqué par les Parties contractantes (2018/2019, 2020/2021, 2021/2022) ;</p> <p>3 ensembles de données minimums sur les Indicateurs communs du PISE (EO5, EO9, EO10) communiqués par les Parties contractantes (2019, 2020, 2021/2022) ;</p>	<p>En cours</p> <p>Le soutien à la mise en œuvre des IMAP nationaux a reçu la plus haute priorité. Suite aux activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail 2020-2021 du PAM, trois projets financés par l'UE ont été élaborés et lancés en 2020 pour soutenir la mise en œuvre nationale de l'IMAP dans les pays du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Tunisie), en s'appuyant principalement sur les résultats du projet EcAp MED II, qui a contribué à l'élaboration d'IMAP nationaux pour tous les clusters de pays dans les sept pays, mais aussi sur les résultats du projet Déchets marins MED pertinent pour l'élaboration de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP: IMAP MPA (août 2019 – février 2023), EcAp-MED III (septembre 2020 – août 2023), et Déchets marins MED II (septembre 2020 – août 2023).</p> <p>Ces projets, en particulier IMAP-MPA et EcAp MED III, soutiennent les pays bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs programmes de surveillance nationaux dans les zones de haute pression et d'AMP dans le but d'atteindre un minimum de 3 ensembles de données sur les indicateurs communs de l'IMAP pour l'OE5, l'OE9, et l'OE10; un minimum de 1 ensemble de données sur les indicateurs communs de l'IMAP pour l'OE1 et l'OE2, et un minimum de 1 ensemble de données sur les indicateurs communs de l'IMAP pour l'OE7 et l'OE8.</p> <p>Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales activités et réalisations des trois projets financés par l'UE :</p> <p>1. IMAP MPA : Des experts nationaux ont été recrutés pour identifier de manière précise les capacités requises au niveau des pays pour permettre la mise</p>

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
1 ensemble de données minimum (EO1 et EO2) communiqué par les Parties contractantes (2021/2022) ;	en œuvre de l'IMAP et faciliter la communication de données fiables et de qualité pour le QSR MED 2023. En ce qui concerne le renforcement des capacités, plusieurs réunions de coordination bilatérales avec les points focaux du projet et les points focaux nationaux du PAM/ du MED POL/ de l'ASP/ DB, selon les cas, ont été organisées avec tous les pays bénéficiaires (c'est-à-dire l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie) au cours de la période de mai à décembre 2020 afin de suivre et de soutenir la mise en place des comités nationaux de l'IMAP, l'organisation de réunions nationales de lancement du projet et la désignation potentielle d'experts thématiques/nationaux.
2 ensembles de données minimums (EO7 et EO8) communiqués par les Parties contractantes (2021/2022) ;	Des experts régionaux sont prêts à prendre part à la surveillance intégrée/conjointe dans les AMP et les zones de haute pression dans les sites pilotes identifiés pour les indicateurs communs convenus, dont la plupart ont participé aux réunions du CORMON intégrées (décembre 2020) et aux réunions du CORMON thématiques (2021).
Formations au renforcement des capacités nationales organisées en fonction des besoins propres aux pays (2019-2021) ;	2. EcAp-MED III : Les activités d'élaboration de plans de surveillance concrets ont commencé, tout comme les travaux visant à préparer et à soutenir la mise en œuvre de programmes d'enquête sur le terrain pour chaque pays bénéficiaire en matière de pollution, de déchets marins et de biodiversité. Au cours de la période de décembre 2020 à février 2021, une analyse des programmes nationaux de surveillance basés sur l'IMAP des pays bénéficiaires a été entreprise, dont les principaux résultats ont été soumis à la réunion du CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021). L'élaboration des plans de suivi de la biodiversité est en cours pour la Tunisie et la Libye. Des réunions préliminaires ont été organisées avec les institutions nationales (c'est-à-dire le Ministère des affaires locales et de l'environnement, l'APAL en Tunisie et l'EGA en Libye) afin d'assurer une coordination et une mise en œuvre réussies des IMAP nationaux respectifs. Les lacunes identifiées dans le QSR MED 2017 ont été discutées afin de rechercher des solutions au cours de cette phase de mise en œuvre. Compte tenu de la situation découlant de la pandémie de COVID-19 et des mesures adoptées aux niveaux national, régional et international pour contenir la propagation de la maladie, le Secrétariat entreprend actuellement des démarches visant à élaborer les instruments juridiques nécessaires avec quatre parties contractantes. Une réunion bilatérale avec ACCOBAMS a été organisée (téléconférence, 16 octobre 2020) pour discuter des enseignements tirés et des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'enquête régionale sur les mammifères marins (Initiative d'enquête ACCOBAMS, IEA) élaborée en juin et juillet 2018.
Ateliers et formations sub-régionaux/régionaux, dans les domaines des besoins en capacités et des lacunes en matière de connaissances communs, organisés (2 par sous-région au minimum), (2019-2021) ;	Les travaux de mise en œuvre du programme conjoint de surveillance et d'évaluation des ENI liés à la pêche en Méditerranée orientale (c'est-à-dire en Égypte, en Israël et au Liban), impliquant également d'autres pays non bénéficiaires (à savoir Chypre, la Grèce et la Turquie), ont démarré. La liste des ENI, qui a été dressée en 2021, constitue une première étape dans l'élaboration d'une évaluation de base des ENI en collaboration avec la CGPM et en synergie, le cas échéant, avec le travail effectué au niveau de l'UE par le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne.
Pilotes de surveillance conjoints conçus et mis en œuvre (au minimum 2 dans les pays participants), (2019-2021).	En ce qui concerne la côte et l'hydrographie, des travaux ont commencé en vue de la fourniture en 2021 d'un soutien technique pour la surveillance et le traitement des données pour l'IC 16 (<i>longueur de la côte sujette à des perturbations physiques dues à l'influence des structures artificielles</i>) et pour l'établissement de rapports sur la situation de référence pour l'IC 15 (<i>emplacement et étendue des habitats potentiellement touchés par les modifications hydrographiques</i>) en Algérie, en Égypte, en Israël (à l'exception de

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023

l'IC 16 qui a été traité dans le projet précédent), au Liban, en Libye, au Maroc et en Tunisie.

3. Déchets marins MED II : en 2020, les travaux se sont concentrés sur la contribution au développement de l'indicateur candidat de l'IMAP 24, afin de le rendre opérationnel au niveau national, avec la « Stratégie opérationnelle régionale pour la surveillance de l'indicateur candidat de l'IMAP 24 » qui a été validée par la réunion du CORMON sur les déchets marins (30 mars 2021, vidéoconférence) qui a souligné la nécessité de fonder le développement des futurs programmes de surveillance nationaux pour l'indicateur candidat 24 sur la stratégie opérationnelle régionale.

D'autres projets sont également utiles pour la mise en œuvre des IMAP nationaux, tels que le programme du FEM pour les activités liées à la surveillance des IC 15, 16 et CCI 25, en vue de couvrir la partie la plus importante possible du littoral et des terres de la région méditerranéenne, ainsi que le programme FEM Adriatique, qui contribue à la surveillance de l'IC 16 liée au littoral au Monténégro et en Albanie. Le projet PAC récemment lancé en Bosnie-Herzégovine contribuera aux activités de surveillance dans le pays, liées à la pollution et aux déchets marins ainsi qu'à l'IC 16.

État d'avancement de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance de l'IMAP sur la pollution et les déchets marins

Un outil permettant de marquer les progrès de la mise en œuvre de l'IMAP par indicateur commun et par partie contractante a été présenté lors des dernières réunions du CORMON intégrées (décembre 2020), l'objectif étant de le compléter au cours de la réunion et immédiatement après en s'appuyant sur les contributions des représentants des parties contractantes, concernant l'état de la mise en œuvre de l'IMAP dans quatre catégories : i) mise en place des IMAP nationaux ; ii) désignation des utilisateurs des IMAP nationaux ; iii) soumission des données disponibles ; iv) collecte des données de 2020 et préparation de la soumission en 2021. À ce jour, la majorité des parties contractantes ont fourni leurs commentaires sur les tableaux, qui montrent que des IMAP nationaux sont en place et opérationnels dans la grande majorité des PC et pour un grand nombre d'indicateurs communs, tandis que l'OE 3 (Récolte de poissons et de mollusques exploités commercialement) et l'OE 11 (Énergie, y compris le bruit sous-marin) sont à la traîne. Les résultats complets de l'outil, mis à jour en décembre 2020-février 2021, sont présentés à la présente réunion dans le document d'information UNEP/MED WG.514/Inf.8.

Il convient de noter que toutes les parties contractantes ont mis en place des programmes de surveillance nationaux qui sont entièrement compatibles avec les exigences de l'IMAP, voire plus exigeants, en ce qui concerne le pôle Pollution et déchets marins de l'IMAP : i) les paramètres d'eutrophisation ainsi que les paramètres liés à la concentration de métaux lourds et de composés organiques dans les sédiments de surface sont actuellement surveillés par les Parties contractantes à un niveau relativement acceptable, tandis que les déchets marins peuvent être considérés comme un ensemble de paramètres de surveillance récemment introduit dans le cadre de l'IMAP ; ii) dans la plupart des cas, il existe une très bonne compatibilité entre les zones de surveillance établies pour les objectifs écologiques 5 et 9, tandis que celles-ci sont moins compatibles avec les zones de surveillance de l'objectif écologique 10 ; toutefois, ces zones sont

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023

	<p>établies à proximité des zones de surveillance de la pollution ; iii) en ce qui concerne le calendrier, la plupart des programmes de surveillance ont pris en compte de manière adéquate le cadre temporel et l'approche basée sur le risque, et les zones à haute pression et zones sensibles sont identifiées pour la surveillance en tant que zones prioritaires ; toutefois, l'intégration des risques n'est pas entièrement assurée dans tous les programmes de surveillance nationaux ; v) les programmes nationaux de surveillance de la pollution et des déchets marins de l'IMAP ne précisent pas comment l'intégration et l'agrégation des efforts de surveillance et des produits d'évaluation devraient être effectués pour l'évaluation des BEE.</p> <p>Des mesures ont été adoptées pour définir les connaissances et les besoins techniques nécessaires aux différents laboratoires des parties contractantes qui cherchent à appliquer les bonnes pratiques de laboratoire en ce qui concerne l'analyse des éléments traces et des contaminants organiques, conformément à la demande de la réunion du CORMON sur la pollution (2-3 avril 2018, Podgorica, Monténégro). Parallèlement aux missions effectuées en 2020 auprès de deux laboratoires compétents du pôle Pollution de l'IMAP, les capacités des laboratoires nationaux en matière de surveillance des indicateurs communs 13, 14, 17, 18 et 20 de l'IMAP ont été évaluées conformément aux documents UNEP/MED WG.492/10 et UNEP/MED WG.492/Inf.10, qui ont été soumis à l'examen de la réunion sur la pollution du CORMON du 26 au 28 avril 2021. Les conclusions de l'évaluation concernant les 36 laboratoires nationaux compétents du groupe de l'IMAP sur la pollution portent sur leur capacité à appliquer les méthodes d'analyse recommandées dans les lignes directrices/protocoles de surveillance de l'IMAP. Cette évaluation reposait sur les questionnaires distribués par les différents points focaux du MED POL aux laboratoires nationaux désignés compétents vis-à-vis du pôle Pollution de l'IMAP. Bien que seuls les laboratoires de 7 pays aient communiqué leurs réponses, cet exercice a constitué un bon aperçu de leur capacité à se conformer aux fiches d'orientation IMAP et aux nouvelles directives/protocoles de surveillance, ainsi que des problèmes auxquels les laboratoires sont confrontés. Les connaissances spécifiques et les besoins techniques des laboratoires individuels ont été reconnus concernant la mise en œuvre des indicateurs communs de l'IMAP 13, 14, 17, 18 et 20.</p> <p>Les moyens de mise en œuvre établis pour la révision de l'analyse diagnostique transfrontalière (TDA), avec le soutien du MedProgramme financé par le FEM, répondent à la nécessité de soutenir le développement d'une stratégie de surveillance offshore et d'une politique de partage des données pour la Méditerranée.</p> <p>Grâce à une communication efficace avec les parties contractantes, des comités directeurs nationaux pour la mise en œuvre de l'IMAP ont été établis en Algérie, en Israël, en Libye, au Maroc et en Tunisie, et récemment au Liban dans le cadre du projet IMAP-MPA financé par l'UE. Les parties contractantes ont commencé à soumettre les données non déclarées de 2019 et de 2020 suite à l'appel à soumission de données et conformément aux décisions respectives des CdP, comme décrit ci-dessous.</p>
<p>Jalon 4. Système d'information du PISE</p>	<p>En cours</p> <p>Système d'information de l'IMAP</p>

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
Jalon 5. Protocoles de surveillance et Assurance qualité et Contrôle de la qualité des données	Conformément aux décisions IG.22/7 et IG.23/6 de la Conférence des Parties, qui prévoient que « les parties contractantes communiquent régulièrement des données de qualité provenant de la mise en œuvre des programmes nationaux intégrés de surveillance et d'évaluation mis à jour », l'appel a été lancé en juin 2020 pour que les parties contractantes commencent à télécharger et à partager leurs données de surveillance conformes aux dictionnaires et aux normes de données approuvés pour les 11 indicateurs communs de l'IMAP sélectionnés, respectivement les indicateurs communs 1, 2, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et 23. Les parties contractantes ont commencé à télécharger toutes les données disponibles et compatibles et les nouvelles données de surveillance de 2020, avec la date limite initiale fixée au plus tard le 31 janvier 2022. Toutefois, seuls quelques nouveaux ensembles de données ont été validés pour les indicateurs communs IMAP 13, 14, 17, 21, 22 et 23. Il convient également de noter que le niveau actuel de communication des données est faible et représente de sérieux obstacles pour la préparation du QSR MED 2023 basé sur des données.
Résultats et calendrier :	
Informations sur le PISE et politique de partage des données élaborées (2019) ;	
Système d'information pilote du PISE en mesure de télécharger les données (fin 2019) ;	
Dictionnaires de données et normes de données finalisés pour tous les Indicateurs communs du PISE (mi-2021) ;	Le système d'information pilote de l'IMAP, développé et lancé en 2019, a été conçu pour 11 indicateurs communs de l'IMAP (CI 1, 2, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et 23). La phase de test avec la participation de 10 parties contractantes, à savoir l'Albanie, la Croatie, Chypre, Israël, l'Italie, le Liban, Malte, le Monténégro, la Slovénie et l'Espagne, s'est déroulée de juillet 2019 à fin mai 2020 avec des ensembles de données d'essai fournis pour les IC 1, 2, 13, 14, 15, 16, 17, 21 et 22. Les données issues des ensembles de données MED POL ont été migrées par le CAR/INFO dans le système d'information de l'IMAP. Le processus de migration, mis en œuvre en consultation avec le MED POL au cours de l'exercice 2020/2021, portait sur les normes d'information des IC 13-14 (eutrophisation) et 17 (contaminants) et les données de surveillance du MED POL pour les nutriments et les contaminants (sédiments et biotes). Les données de surveillance ont été reçues des pays méditerranéens au cours des 15 dernières années, de 2005 à 2015-2017, et comprennent certains ensembles de données du système d'information MEDPOL remontant au début des années 1990, conformément au protocole tellurique. L'ensemble des données est désormais disponible sur le système d'information de l'IMAP dans un format standardisé et stocké sur une infrastructure capable de garantir son intégrité et sa conservation dans le temps.
Système d'information pilote du PISE mis à jour pour couvrir tous les Indicateurs communs du PISE (mi-2022) ;	
Système d'information du PISE pleinement opérationnel permettant aux Parties contractantes de communiquer leurs données de surveillance en 2020, 2021 et 2022 ;	Poursuite de l'expansion et la mise en œuvre complète du système d'information IMAP visant à couvrir tous les indicateurs communs obligatoires de l'IMAP est en cours, notamment avec le soutien du projet EcAp MED III financé par l'UE. À cet égard, l'actualisation et la mise à niveau du système d'information de l'IMAP sont en cours ; en outre, le Secrétariat et les composantes du PAM ont mis à disposition un soutien technique pour mettre à niveau la plate-forme matérielle et logicielle, prendre en charge les DS/DD qui sont en cours d'élaboration pour les IC supplémentaires et soutenir la mise en œuvre des flux de données pour tous les IC restants.
Protocoles de surveillance élaborés pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE, (2018/2019),	
Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité en place pour les Indicateurs	Les nouveaux éléments de la politique de données de l'IMAP ont été présentés lors de la réunion intégrée du CORMON en décembre 2020 et ont été adoptés sans autre demande de modification. Ces éléments seront intégrés à l'Annexe sur la politique de données de l'IPAM qui sera élaborée au cours de la prochaine période biennale, conformément à la Politique de données du PAM qui sera soumise à la CdP 22 (décembre 2021). La dernière version mise à jour de la

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023

<p>communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE (2019-2020) ;</p> <p>Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité élargis pour couvrir tous les Indicateurs communs du PISE (2021- 2022)</p>	<p>Politique de données de l'IMAP a été finalisée et soumise à l'examen de la présente réunion (UNEP/MED WG.514/11).</p> <p>Des dictionnaires de données (DD) et des normes de données (DS) ont été élaborés pour les IC 1, 2, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et 23 au cours de l'exercice biennal 2017-2019. Les DD et DS de l'IC 19 doivent être approuvés pour l'intégration des données existantes au système d'information de l'IMAP MEDGIS-MAR.</p> <p>Le MED POL a préparé une proposition de DD/DS pour les IC 18 et 20 (UNEP/MED WG. 492/8, annexe II) pour examen lors de la réunion sur la pollution du CORMON (26-28 avril 2021). Suite aux commentaires des participants, la proposition a été encore améliorée et finalisée par le CAR/INFO et le MED POL ; étant donné qu'elle n'a pas été examinée par la réunion des points focaux du MED POL (juillet 2021), les propositions sont incluses comme documents d'information pour cette réunion (UNEP/MED WG.514/Inf.13 et WG.514.Inf.14).</p> <p>Les DD pour les IC 3 et 4 sur les mammifères marins et les tortues marines ont été présentés par le CAR/INFO pour examen lors des réunions du CORMON intégrées (décembre 2020). Ils ont été élaborés en 2021 sur la base des commentaires reçus et des résultats d'une réunion organisée par le CAR/INFO en avril 2021 avec l'ACCOBAMS et le CAR/ASP pour discuter de l'harmonisation des DS avec l'initiative d'enquête de l'ACCOBAMS. Une version mise à jour des DS et des DD pour les IC 3, 4 et 5 sur les mammifères marins et les tortues marines, et une première version pour les IC 3, 4 et 5 sur les oiseaux de mer et les phoques moines ont été examinées par la réunion du CORMON sur la biodiversité (juin 2021), qui a convenu de poursuivre le travail sur ces DS et DD au sein du groupe de travail en ligne sur la biodiversité et de les soumettre à la prochaine réunion du CORMON sur la biodiversité pour adoption (2022).</p> <p>Enfin, un premier projet de proposition de DS et de DD pour l'IC 25 (changement de la couverture terrestre) est en préparation pour être soumis à la prochaine réunion du CORMON sur les côtes et l'hydrographie (octobre/novembre 2021, à confirmer).</p> <p>Protocoles de surveillance et assurance et contrôle de la qualité des données</p> <p>Conformément au programme de travail (PdT) 2020-2021 du PAM et dans le cadre de sa collaboration avec le Laboratoire d'études du milieu marin (LEMM) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le MED POL a préparé les lignes directrices de surveillance relatives aux indicateurs communs 13, 14, 17, 18 et 20 de l'IMAP ainsi que les lignes directrices de surveillance relatives à l'assurance de la qualité analytique et à la communication des données de surveillance. Après leur acceptation par les réunions du CORMON intégrées (1-3 décembre 2020) et par la réunion du CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021), ces lignes directrices de surveillance, composées de 98 protocoles spécifiques, ont été soumises à l'approbation de la réunion des points focaux du MED POL (partie II, 6-7 octobre 2021). Ces lignes directrices de surveillance présentent des manuels cohérents destinés à guider le personnel technique des laboratoires compétents IMAP des parties contractantes pour la mise en œuvre des pratiques de surveillance normalisées et harmonisées liées aux procédures analytiques d'échantillonnage, la conservation et le transport des échantillons, la préparation et l'analyse des échantillons, ainsi que l'assurance qualité et la</p>
--	--

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
	<p>communication des données de surveillance pour les indicateurs communs IMAP 13, 14, 17, 18 et 20. Un guide/protocole de surveillance des microplastiques flottants a également été approuvé par la réunion du CORMON sur les déchets marins (30 mars 2021) en vue de sa soumission à la réunion des points focaux du MED POL (partie II, 6-7 octobre 2021). Ces lignes directrices visent à guider le personnel technique des laboratoires compétents en matière de pollution de l'IMAP pour la mise en œuvre de pratiques de surveillance normalisées et harmonisées pour l'indicateur commun 23 de l'IMAP. La liste des lignes directrices et des protocoles de surveillance élaborés par le MED POL est présentée en Annexe I du présent document.</p> <p>Il convient de noter que les fiches d'orientation et les protocoles de suivi ont déjà été élaborés pour les indicateurs communs 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les fiches d'orientation pour les indicateurs communs 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 de l'IMAP ont été mises à jour en 2019 et approuvées par la 7^e réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique, ainsi que les fiches d'orientation pour les indicateurs candidats 25, 26 et 27 de l'IMAP. La « Fiche d'orientation révisée pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes » a été mise à jour en 2020. Elle a été examinée par les réunions intégrées du CORMON (décembre 2020), puis discutée par le groupe de travail compétent, examinée par la réunion du CORMON sur la biodiversité, approuvée par la réunion des points focaux du CAR/ASP (juin 2021) et soumise à la présente réunion pour approbation (UNEP/MED WG.514/10).</p> <p>En ce qui concerne les espèces menacées, les habitats marins clés et les espèces non indigènes (ENI), plusieurs lignes directrices et outils ont été préparés par le CAR/ASP (ou avec la contribution du CAR/ASP) conformément aux exigences de l'IMAP et mis à la disposition des Parties contractantes sur le site Internet du CAR/ASP ou sous format papier ; les plus récentes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lignes directrices pour la surveillance de l'évaluation de l'aire de distribution des cétacés, de l'abondance et des caractéristiques démographiques des populations - Lignes directrices pour les programmes de surveillance à long terme des plages de nidification des tortues marines et méthodes normalisées de surveillance des plages de nidification, des zones d'alimentation et d'hivernage - Lignes directrices pour la normalisation des méthodologies visant à estimer les paramètres démographiques pour les populations de tortues marines en Méditerranée - Lignes directrices pour la surveillance du phoque moine de Méditerranée - Lignes directrices pour la surveillance des oiseaux marins - Lignes directrices pour la surveillance des habitats marins benthiques et liste de référence actualisée des types d'habitats marins - Lignes directrices pour l'inventaire et la surveillance des habitats obscurs - Orientations sur la création de listes nationales et sous-régionales d'espèces exotiques envahissantes et Lignes directrices pour la surveillance des espèces non indigènes - Normes communes et orientation relatives à l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et à l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage - Normes communes et orientation relatives aux restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'action offshore méditerranéen

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023

	<p>- Lignes directrices pour la réalisation d'une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)</p> <p>- Suivi des captures accidentelles d'espèces vulnérables dans les pêcheries de la Méditerranée et de la mer Noire – Méthodologie de collecte de données</p> <p>En accord avec le document UNEP/MED WG.467/13 relatif aux schémas pour la qualité de la base de données et l'assurance et le contrôle de la qualité (AQ/CQ) des données relatives à la pollution, qui a été approuvé lors de la 7e réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique, Le MED POL s'efforce de proposer des catégories supplémentaires de contrôles qualité qui seront intégrées par le CAR/INFO dans le système d'information pilote de l'IMAP. Une assistance supplémentaire pour l'établissement et la mise en œuvre de régimes et de catégories d'AQ/CQ à appliquer dans le système d'information de l'IMAP est prévue pour 2021-2022 dans le cadre du projet EcAp MED III financé par l'UE.</p> <p>Le CAR/INFO, en étroite collaboration avec l'UC et les autres composantes du PAM et par le biais d'un service d'assistance dédié, a fourni un soutien technique continu aux parties contractantes (PC) pour faciliter la compréhension, l'accès et l'utilisation des fonctionnalités du système d'information pilote de l'IMAP ainsi qu'une assistance technique pour les aider dans le processus de remplissage des DS et de soumission des données. En outre, au cours de l'exercice 2020-2021, des réunions d'assistance/formation bilatérales ont été organisées pour fournir à la majorité des PC, par vidéoconférence, une présentation organique et structurée pour la soumission des données de surveillance. Une assistance plus substantielle du CAR/INFO aux pays est prévue au cours de la prochaine période biennale afin de renforcer les capacités nationales de contrôle et de communication des données et d'accroître les capacités nationales de communication des données dans le système d'information de l'IMAP.</p> <p>Les nouveaux essais d'aptitude (PT) ont également été lancés au deuxième trimestre 2020 pour la détermination des métaux traces et des contaminants organiques dans les sédiments et les biotes en rapport avec l'indicateur commun 17 de l'IMAP, ce qui a permis de désigner les laboratoires compétents de l'IMAP de 16 parties contractantes pour participer à ces essais d'interétalonnage en laboratoire. Étant donné que plusieurs nominations ont été reçues avec retard au début du mois de septembre, la communication avec les laboratoires nommés et l'envoi des échantillons ont commencé avec un certain retard. En outre, des problèmes administratifs de biosécurité liés à l'envoi d'échantillons de poisson aux laboratoires des pays de l'UE ont encore retardé la réalisation du PT pour la détermination des éléments traces.</p>
<p>Jalon 7. Sensibilisation et visibilité</p> <p><u>Résultats et calendrier :</u></p> <p>Calendrier du partage des données avec les partenaires régionaux défini (2019-2021) ;</p>	<p>En cours</p> <p>La sensibilisation des partenaires régionaux a été soutenue tout au long de l'année 2020-2021 par des réunions et des échanges bilatéraux afin d'assurer des synergies et une collaboration pour le développement du QSR MED 2023.</p> <p>Conformément aux décisions pertinentes de la CdP, les synergies entre l'IMAP et la mise en œuvre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (MSFD) de l'Union européenne ont été optimisées. Le Secrétariat et les différentes composantes du PAM ont suivi les développements récents dans le cadre des groupes de travail (GT) sur la MSFD (en particulier le GT sur le bon état écologique, le GT sur l'échange de données, d'informations et de</p>

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
Accords conclus avec les Partenaires régionaux (2020) ;	connaissances et le GT sur le bon état écologique et les groupes techniques sur les déchets marins, les produits chimiques et le bruit).
Stratégie de communication et de visibilité du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée élaborée et convenue (2021) ;	Le projet MED REGION a été invité à présenter les principaux résultats du projet lors des réunions CORMON intégrées en décembre 2020, liés aux aspects essentiels de la mise en œuvre de l'IMAP (combler les lacunes dans les données de surveillance en Méditerranée ; soutenir le développement et la mise en œuvre opérationnelle d'indicateurs (sous-)régionaux, de listes d'éléments, de valeurs seuils ; et soutenir l'élaboration de mesures régionales efficaces, avec un accent particulier sur la biodiversité).
Sensibilisation des partenaires clés entreprise et réunions organisées (2019-2020) ;	Une réunion informelle a été organisée par le Secrétariat avec les parties contractantes qui sont des États membres de l'UE en mars 2021 afin de discuter des obligations et des exigences de mise en œuvre du RQ MED et de la MSFD 2023. Cette consultation a réaffirmé l'engagement de ces parties contractantes vis-à-vis de la soumission des données requises pour la préparation du RQ MED 2023. Le Secrétariat a pris conscience des délais pour l'évaluation et les déclarations MSFD et d'autres questions techniques, et certaines actions ont été convenues dans ce cadre pour proposer un soutien technique en conséquence.
Stratégie de communication et de visibilité du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée mise en œuvre (2021-2023) ;	Des représentants du PNUE/PAM ont participé aux réunions suivantes : Réunion organisée par le Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS dans le cadre du projet ASI, réunions organisées par le HCMR dans le cadre du projet MEDREGION, réunions organisées par l'AEE dans le cadre des projets
Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée publié en deux langues et en ligne disponible et présenté lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties.	Copernicus et EMODnet, ainsi que les réunions des organes techniques du DCSMM comme suit : 22e réunion du groupe de travail sur l'échange de données, d'informations et de connaissances (WG DIKE) (mars 2020) ; atelier du groupe de rédaction sur le bon état écologique (DG BEE) sur les questions horizontales, (mars 2020) ; atelier thématique EMODnet-CMEMS sur les questions côtières (juin 2020) ; 14e réunion du groupe technique sur les déchets marins (TGML) (juin 2020) ; 15e réunion du groupe technique sur le bruit sous-marin (TG-Noise) de la stratégie commune de mise en œuvre de la DCSMM (juin 2020) ; réunion annuelle (Webex) du réseau d'experts sur les contaminants de la DCSMM (avril 2020) et réunion relative à la désélection des substances prioritaires (juin 2020) ; atelier sur les seuils du groupe de rédaction sur le bon état écologique (DG BEE) (septembre 2020) ; 23e réunion du groupe de travail sur le BEE ; groupe central du réseau d'experts sur les contaminants de la DCSMM : Déversements importants de pétrole (juin 2020) ; 16e réunion du groupe technique sur le bruit sous-marin (TG-Noise) de la stratégie commune de mise en œuvre de la DCSMM, (6-7/27 octobre 2020) ; 23e réunion du groupe de travail sur le BEE (13 octobre 2020 et avril 2021) ; Atelier sur les GES liés aux tortues de mer, (octobre 2020) ; atelier conjoint Bluemed-JPI sur le thème « Réflexion sur le concept de bon état environnemental », 2-4 décembre 2020 ; atelier sous-régional TAIEX EPPA sur l'assistance à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, février et mai 2021 ; ateliers en ligne TAIEX EPPA sur la gestion des AMP (20-21 avril 2021) ; formation sur les contaminants organisée en collaboration avec le CCR/DG sur les contaminants et l'Agence suédoise de l'environnement (février-avril 2021) ; TG ML (juin/septembre 2020 ; juin 2021) ; réunion informelle des directeurs de l'eau et du milieu marin de l'UE, 14-15 juin 2021.
	Le PNUE/PAM (à travers le CAR/PAP) et l'AEE ont invité conjointement le Maroc et la Tunisie à préparer une étude de faisabilité pour mettre en œuvre

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023

l'indicateur de changement de l'utilisation du sol (OE 8) basé sur le service de surveillance des terres de Copernicus (CMLS) en collaboration avec le service de surveillance du milieu marin de Copernicus (CMEMS) qui peut également fournir des informations relatives à l'OE 5 et à l'OE 9 de l'IMAP ou aux descripteurs pertinents de la DCSMM. Les détails techniques ont été discutés afin que le produit puisse être utilisé par les deux organisations et les contacts avec les points focaux concernés ont été coordonnés. Une coopération similaire est attendue pour la mise en œuvre des projets du programme FEM.

Conformément à la déclaration ministérielle de Naples appelant à une action audacieuse pour protéger les écosystèmes méditerranéens, notamment par le renforcement d'une interface science-politique régionale permettant l'articulation de politiques de développement durable fondées sur des preuves, le Secrétariat, en étroite collaboration avec la Commission océanographique italienne, la COI-UNESCO et la Commission Européenne, a soutenu l'organisation de l'atelier régional « La mer Méditerranée dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons » qui s'est tenu du 21 au 23 janvier 2020, à Venise, en Italie, dans le cadre des préparatifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 (Décennie). Ce fut une excellente occasion de mettre en relation de nombreuses institutions et initiatives contribuant à renforcer les connaissances et la science de l'environnement marin dans la région méditerranéenne, ainsi que d'encourager les futurs partenariats et collaborations de recherche dans la région.

Dans le prolongement de l'atelier régional méditerranéen, les orientations stratégiques et la première série d'actions correspondantes seront examinées par la présente réunion (UNEP/MED WG.482/26). Les informations provenant de deux sources sont exploitées : a) les recommandations de l'ISP pour soutenir la mise en œuvre de l'IMAP, produites dans le cadre du projet EcAp MED II, et b) le plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques. Celles-ci confirment à nouveau l'engagement du PNUE/PAM envers les objectifs du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable pour la période 2021-2030, en soutenant la gestion des connaissances au niveau régional, notamment par l'interface science-politique et le renforcement des modalités de partenariat correspondantes. En outre, le PNUE/PAM-MED POL a contribué à la préparation du programme SciNMeet pour la Méditerranée, qui a été soumis à l'examen de la COI, ainsi qu'au document Med dans le cadre des livres blancs communautaires (LBC) de la Décennie des océans sur les pays du sud en matière de recherche océanique et côtière.

La stratégie de communication et de visibilité du QSR MED 2023 a été préparée dans le cadre du projet EcAp MED III financé par l'UE, et est présentée pour approbation à la présente réunion (UNEP/MED WG.514/6). Un calendrier de mise en œuvre des activités liées à la sensibilisation, au développement de partenariats et à la communication et à la visibilité pour le QSR MED 2023 est défini dans le cadre du plan de travail du projet EcAp MED III financé par l'UE. À cet égard, une réunion est prévue en août/septembre 2021 pour engager activement les partenaires des projets et institutions scientifiques afin de clarifier leur contribution potentielle au QSR MED 2023 et d'établir un plan de partenariat et un calendrier pour le partage des données régionales, qui intégrerait les données à soumettre par les parties contractantes pour la préparation du QSR MED 2023.

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
Jalon 8. Collaboration régionale effective	En cours
Resultats et calendrier :	La mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 progresse en coordination avec les parties contractantes et au moyen du cadre de gouvernance de l'approche écosystémique.
Les réunions des CORMON sont tenues (au minimum 1/an/groupe entre 2019-2022) ;	Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'IMAP et de la feuille de route pour le QSR MED 2023 par toutes les composantes du PAM sont régulièrement examinés par le Groupe de Travail de l'Approche écosystémique, qui tient des réunions virtuelles tous les mois. Les membres du Groupe de Travail de l'Approche écosystémique tiennent à jour les outils de suivi concernant la nomination des utilisateurs IMAP, la soumission des données de surveillance dans le système d'information de l'IMAP et le travail dans le cadre des affectations régionales, ce qui permet au Secrétariat d'identifier les défis et de prendre des mesures correctives si nécessaire. À cet égard, les composantes concernées du PAM ont recontacté en septembre 2020 leurs points focaux qui n'avaient pas encore officiellement désigné leurs utilisateurs nationaux de
Les réunions intégrées des CORMON sont tenues (au minimum 1/biennium 2020, 2022) ;	l'IMAP. En ce qui concerne les données de surveillance soumises pendant la phase pilote du système d'information de l'IMAP, il a été décidé de les recharger dans le système, avec une indication de « données d'essai », en demandant aux parties contractantes concernées de les valider pour les recharger officiellement dans le système. Le rétablissement et la portée des groupes de travail en ligne de l'IMAP devraient être rendus opérationnels par le biais des discussions des réunions CORMON.
Les réunions du Groupe de coordination de l'Approche systémique sont tenues (au minimum 1/an entre 2019-2023) ;	Les réunions intégrées des CORMON, tenues par vidéoconférence du 1 ^{er} au 3 décembre 2020, ont été une étape clé dans la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR. Ceux-ci visaient à : favoriser la mise en œuvre des IMAP nationaux, faire le point sur l'état de la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 et revoir les éléments pour l'élaboration et la structure du QSR MED 2023 ; fournir des informations sur les nouveaux projets financés par l'UE pour soutenir la mise en œuvre des IMAP (c'est-à-dire EcAp MED III, Déchets marins MED II et IMAP MPA) et les mettre en œuvre ; aborder les questions transversales liées à la mise en œuvre de l'IMAP et partager les meilleures pratiques ; et recommander des moyens permettant de renforcer l'interface science-politique (ISP) en Méditerranée pour soutenir la mise en œuvre de l'IMAP.
Les groupes d'experts sub-régionaux qui s'occupent des spécificités de la surveillance et de l'évaluation, y compris des échelles des produits d'évaluation et de leur intégration, se réunissent (au minimum 1/biennium pour toutes les sous-régions d'une manière intégrée, pour tous les groupes) ;	Sur la base du retour d'information reçu par les participants sur les documents de travail et les documents techniques présentés, les travaux ont démarré immédiatement après la réunion afin de réviser et de préparer ces documents pour les réunions thématiques du CORMON (qui se tiendront au printemps 2021) et permettre aux différents pôles de l'IMAP d'avancer dans leurs travaux.
Les groupes d'experts en ligne se réunissent pour chaque groupe, afin d'assurer un travail continu entre les réunions des CORMON (à rétablir dans les CORMON en 2019) ;	La réunion du CORMON sur les déchets marins s'est tenue le 30 mars 2021 par vidéoconférence, avec les objectifs suivants : a) Examiner la stratégie opérationnelle régionale pour la surveillance de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP ; b) Examiner la corrélation entre les impacts et les pressions exercées par les déchets marins et l'état des composantes de l'écosystème marin ; et c) Analyser les complémentarités et synergies potentielles entre l'IMAP et la décision (UE) 2017/848 de la Commission européenne établissant des critères et normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines
Les réunions bilatérales sur la mise en œuvre du mémorandum d'accord sont tenues, les	

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le QSR MED 2023	
<p>nouveaux mémorandums d'accord sont pris en considération et les partenariats avec les partenaires clés sont encore renforcés ;</p> <p>Les rapports intermédiaires sont soumis aux réunions du Bureau des Parties contractantes, aux réunions des Points focaux du PAM et aux Conférence des Parties (2019-2023) pour orientation et approbation, le cas échéant.</p>	<p>ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation.</p> <p>La réunion du CORMON sur la pollution s'est tenue du 26 au 28 avril 2021 par vidéoconférence dans le but d'examiner et d'approuver :</p> <p>a) les lignes directrices de surveillance pour l'IC 18, les lignes directrices /protocoles de surveillance pour l'assurance qualité et la communication des données de surveillance pour les IC 13, 14, 17, 18 et 20 ;</p> <p>b) l'état d'avancement des essais inter-laboratoires et des bonnes pratiques de laboratoire concernant les IC 5 et 9 ;</p> <p>c) les règles d'intégration et d'agrégation pour les OE5, 9 et 10 ; et les critères d'évaluation des contaminants et des nutriments.</p> <p>La réunion du CORMON sur la biodiversité s'est tenue les 10 et 11 juin 2021 par vidéoconférence dans le but d'examiner et de convenir des protocoles de surveillance des habitats benthiques, de discuter de l'échelle de surveillance, des critères d'évaluation, des seuils et des valeurs de référence des IC sur la biodiversité (c'est-à-dire les IC 3, 4, 5 et 6) ainsi que de l'analyse comparative entre l'IMAP et la nouvelle décision sur le BEE de l'UE et de l'approche méthodologique pour cartographier les liens entre les pressions et impacts et l'état des composantes des écosystèmes marins pour le pôle Biodiversité de l'IMAP.</p> <p>Enfin, la réunion du CORMON sur les côtes et l'hydrographie se tiendra en octobre/novembre 2021 (à confirmer) afin de présenter les critères d'évaluation et le document d'orientation pour l'application des critères d'évaluation de l'IC 16, la méthodologie pour l'évaluation sous-régionale de référence de l'IC 15 et les DD et DS pour l'IC candidat 25.</p> <p>Un calendrier des principales réunions de gouvernance de la feuille de route de l'Approche écosystémique et du QSR, soutenu par le programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM et le projet EcAp MED III, est présenté dans la section 2.</p> <p>Les groupes de travail en ligne ont été rétablis lors des réunions intégrées du CORMON (décembre 2020) pour fournir des informations scientifiques importantes en retour et un soutien technique à la mise en œuvre de l'IMAP au niveau régional/sous-régional, notamment sur les aspects liés au développement de méthodologies, à l'évaluation, aux échelles, à l'intégration, aux protocoles et aux lignes directrices conformément au programme de travail 2020-2021 approuvé, en tenant compte de la nécessité d'assurer dans ces groupes une représentation équilibrée des parties contractantes. En conséquence, les groupes de travail suivants ont été rétablis et rendus opérationnels au début de l'année 2021 : mammifères marins, tortues marines, espèces non indigènes (ENI) et habitats pour le groupe Biodiversité et pêche de l'IMAP ; et contaminants, eutrophisation et déchets marins pour le groupe Pollution et déchets marins de l'IMAP. Ils ont travaillé à la préparation de propositions de documents techniques à soumettre aux réunions des groupes respectifs du CORMON qui se sont tenues en mars-juin 2021.</p>

2. La voie à suivre pour le QSR MED 2023 : analyse des lacunes, des exigences concrètes et des délais de livraison des résultats

a) Analyse globale des lacunes et des besoins

4. Le 2017 MED QSR a identifié plusieurs lacunes dans les connaissances et a fourni des recommandations sur les principales orientations à prendre pour fournir un QSR MED 2023 entièrement basé sur des données :

Orientations générales :

- Harmoniser et normaliser les méthodes de surveillance et d'évaluation.
- Améliorer la disponibilité et assurer de longues séries chronologiques de données de qualité garantie pour suivre les tendances de l'état du milieu marin.
- Améliorer la disponibilité des ensembles de données synchronisées pour l'évaluation de l'état du milieu marin, y compris l'utilisation des données stockées dans d'autres bases de données, auxquelles certains pays méditerranéens contribuent régulièrement.
- Améliorer l'accessibilité des données en vue d'améliorer les connaissances sur le milieu marin méditerranéen et veiller à ce que le système Info-MAP soit opérationnel et continuellement mis à jour, afin de permettre la soumission de données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP.

Biodiversité :

- Améliorer les connaissances sur l'aire de répartition, l'étendue et l'état des habitats, ainsi que sur les pressions qui s'exercent sur eux, leur répartition spatiale et leurs effets cumulatifs potentiels, ce qui permettra de réaliser des évaluations structurées, fondées sur des données, de l'état environnemental des habitats marins de la Méditerranée.
- Définir l'état de référence des habitats et des espèces ainsi qu'une valeur seuil cible à atteindre aux niveaux national et sous-régional.
- Améliorer les informations sur la distribution, l'abondance des populations et les caractéristiques démographiques des principales espèces (oiseaux marins, mammifères, reptiles, poissons et céphalopodes) et sur l'état de leurs habitats, ainsi que sur les pressions qui s'exercent sur eux, afin de permettre des évaluations structurées, fondées sur des données, de l'état environnemental des espèces marines de la Méditerranée.
- Travailler à l'amélioration des critères d'évaluation, lorsque cela est possible, pour ces habitats et ces espèces, sur la base des données adéquates disponibles.
- Élaborer une feuille de route spécifique, conformément à la décision IG.20/4, que les prochains CORMONs examineront, sur la manière de poursuivre le développement des objectifs écologiques qui ne font actuellement pas partie de l'IMAP, à savoir l'OE 4 « Réseaux trophiques marins » et l'OE 6 « Intégrité des fonds marins ».
- Mieux estimer les tendances des taux d'introduction, de l'abondance et de la distribution des espèces non indigènes, grâce à l'élaboration d'un suivi régulier dédié.
- Prévoir des conclusions solides concernant les impacts des espèces non indigènes, sur la base d'expériences ou de modélisations écologiques.

Côte et hydrographie :

- Renforcer les capacités humaines et techniques pour la surveillance et l'évaluation de la côte et de l'hydrographie.
- Combler les lacunes dans les connaissances et les données scientifiques (par exemple, les impacts des modifications hydrographiques des habitats).
- Développer davantage l'indicateur sur le changement de l'utilisation du sol en vue de l'inclure dans la liste des indicateurs communs.

Pollution et déchets :

- Revoir la portée des programmes de surveillance des effets biologiques et confirmer la valeur ajoutée des biomarqueurs dans la surveillance marine à long terme en tant que systèmes d'« alerte précoce ».
- Poursuivre l'élaboration de protocoles de surveillance harmonisés, d'approches fondées sur les risques, d'essais analytiques et de méthodes d'évaluation pour surveiller les niveaux de contaminants dans les produits de la mer couramment consommés.
- Tester de nouveaux outils éprouvés par la recherche pour surveiller les effets toxiques.
- Élaborer des critères harmonisés à l'échelle régionale pour les conditions de référence et les valeurs seuils/limites pour les principaux nutriments dans la colonne d'eau, en tenant compte des normes disponibles pour les eaux côtières.
- Élaborer des critères d'évaluation pour les méthodes d'évaluations chimique et biologique intégrées.
- Poursuivre les travaux sur le bruit sous-marin et son impact sur la faune marine, en étroite collaboration avec les organismes compétents, notamment ACCOBAMS.
- Améliorer les connaissances sur les produits chimiques émergents.
- Veiller à tester l'application des critères d'évaluation de base (BAC) et des critères d'évaluation environnementale (EAC) et des seuils à titre d'essai dans les pays intéressés et aux niveaux régional et sous-régional.
- L'application des BAC et des EAC étant un processus évolutif qui doit être mis à jour en permanence, leur mise à jour et leur perfectionnement doivent être assurés de manière à tenir compte des nouvelles données disponibles, ainsi que des spécificités sous-régionales dans les bassins méditerranéens.
- Les sources de déchets en mer devraient être analysées et précisées davantage, étant donné que la Méditerranée est un point chaud mondial pour le transport maritime et le tourisme maritime comme les croisières.
- Suivi de l'élaboration de méthodes harmonisées et normalisées de surveillance et d'évaluation des déchets marins et de leurs impacts, notamment par la participation active du PAM aux processus pertinents tels que les travaux en cours du groupe technique du DCSMM sur les déchets marins. Ces méthodes faciliteraient le suivi de la mise en œuvre du plan d'action régional contre les déchets marins et de la réalisation de l'objectif de réduction de 20 % (d'ici 2024) établi par la décision de la COP 19 sur les déchets marins [y compris l'amélioration de l'identification et de l'évaluation de l'accumulation des déchets marins (flux d'échouage, charges et liens avec des sources spécifiques) et des points chauds en utilisant des systèmes SIG et cartographiques et des outils de modélisation, ainsi que la compréhension de la dynamique des transports et des zones d'accumulation, et seraient utilisées dans ce cadre.

5. Sur la base de ce qui précède, le Secrétariat a élaboré en 2020 un plan opérationnel pour la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023, ci-après dénommé plan opérationnel QSR. Il comprend, pour chaque étape/résultat de la feuille de route pour le QSR MED 2023, des activités concrètes soutenues par le programme de travail du PNUE/PAM et des projets financés par des sources externes, à savoir EcAp MED III, IMAP-MPA, Marine Litter MED II, dont le calendrier est entièrement aligné sur la feuille de route pour le QSR MED 2023, ce qui garantit une action renforcée aux niveaux national, sous-régional et régional et une complémentarité totale.

6. Le plan opérationnel QSR est présenté comme document d'information à la présente réunion (UNEP/MED WG.514/Inf.7).

7. Les tableaux 2 et 3 ci-dessous fournissent un calendrier provisoire des principales réunions mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR et un calendrier provisoire pour la soumission et l'évaluation des données pour le QSR MED 2023.

Tableau 2. Calendrier provisoire des principales réunions de mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR

Réunion	Date
Réunions CORMON intégrées et thématiques	Décembre 2020 (vidéoconférence)
Réunion CORMON sur les déchets marins	30 mars 2021 (vidéoconférence)
Réunion CORMON sur la pollution	26-28 avril 2021 (vidéoconférence)
Réunion CORMON sur la biodiversité	10-11 juin 2021 (vidéoconférence)
8 ^e réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique	9 septembre 2021 (vidéoconférence)
Réunion CORMON sur la côte et hydrographie	Octobre / novembre 2021
22 ^e réunion des parties contractantes à la Convention de Barcelone	Décembre 2021
Réunions CORMON par thème/groupe suivies des réunions par sous-région	Février / avril 2022
Réunion du CORMON intégrée suivie des réunions par sous-région/ISP	Mars 2023
9 ^e réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique	Septembre 2023
23 ^e réunion des parties contractantes à la Convention de Barcelone	Décembre 2023

Tableau 3. Calendrier provisoire pour la soumission et l'évaluation des données pour le QSR MED 2023.

Exigences	Date limite
Chargement dans le système d'information pilote de l'IMAP des données de surveillance pour les IC 1, 2, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et 23 relevées par les PC avant 2020	30 septembre 2020 (soumises)
Chargement dans le système d'information pilote de l'IMAP des données de surveillance pour les IC 1, 2, 13, 14, 17, 21, 22 et 23 relevées par les PC en 2020	31 janvier 2021 (soumission de données partielle)
Chargement dans le système d'information pilote de l'IMAP d'une deuxième série de données pour tous les IC disponibles, le cas échéant (OE 1, OE 5, OE 9, OE 10)	30 septembre 2021 (soumission partielle)
Première ébauche de fiches d'évaluation nationales préparée pour tous les IC disponibles par les PC bénéficiaires du projet EcAp MED III financé par l'UE	31 octobre 2021 (à être reportée)
Première ébauche de fiches d'évaluation pour les indicateurs communs de l'OE 3 préparée par le CGPM	Février 2022
Évaluation de base par sous-région réalisée pour l'IC15	Février 2022
Chargement des données de l'IC6 dans le système d'information pilote de l'IMAP	30 juin 2022
Chargement des données de l'IC 16 dans le système d'information pilote de l'IMAP	31 août 2022
Chargement dans le système d'information pilote de l'IMAP	30 septembre 2022

d'une troisième série de données pour tous les IC disponibles, le cas échéant (OE 1, OE 5, OE 9, OE 10)	
Collecte de données auprès de sources complémentaires finalisée pour les indicateurs non obligatoires et ceux qui ne sont pas inclus dans le système d'information pilote de l'IMAP (OE 4, OE 6, CCI 24, 26, 27 selon le cas)	30 septembre 2022
Fiches d'évaluation nationales mises à jour pour tous les IC disponibles par les PC bénéficiaires du projet EcAp MED III financé par l'UE	Octobre-décembre 2022
Fiches d'évaluation pour l'OE 3 mises à jour par le CGPM	Octobre-décembre 2022

Annexe I

Lignes directrices et protocoles de surveillance élaborés par le MED POL en 2020-2021

Les lignes directrices et les protocoles de surveillance suivants ont été élaborés par le MED POL au cours de la période 2020/2021 :

- Directives/Protocoles de contrôle concernant le prélèvement et la conservation des échantillons d'eau de mer pour l'analyse des indicateurs communs 13 et 14 : concentration en nutriments essentiels et en chlorophylle *a* – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour l'utilisation d'un échantillonneur d'eau unique attaché à une ligne
 - Protocole pour l'utilisation d'un échantillonneur d'eau attaché à une rosette
 - Technical note for the sample preservation of seawater for the determination of hydrographic parameter and the measurement of concentration of key nutrients and chlorophyll *a*
 - Protocole pour la conservation d'échantillons d'eau de mer aux fins de la détermination de la salinité
 - Protocole pour la conservation d'échantillons d'eau de mer aux fins de la détermination de la concentration des nutriments
 - Protocole pour la conservation d'échantillons d'eau de mer aux fins de la détermination de la concentration en chlorophylle *a*

- Directives/Protocoles de contrôle concernant la détermination des paramètres hydro-physiques – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole de détermination de la température et de la salinité à l'aide d'une sonde CTD
 - Protocoles de détermination de la température à l'aide de thermomètres à renversement
 - Protocoles de préparation des échantillons et l'analyse de la salinité à l'aide d'un salinomètre de laboratoire.
 - Protocole de mesure de la profondeur de Secchi

- Directives/Protocoles de contrôle concernant la détermination des paramètres hydro-chimiques – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole de préparation des échantillons et l'analyse de l'oxygène dissous dans l'eau de mer par la méthode de Winkler
 - Protocole de préparation des échantillons et d'analyse du pH par une méthode potentiométrique
 - Protocole de préparation des échantillons et l'analyse du pH par méthode spectrophotométrique

- Directives/Protocoles de contrôle concernant la détermination de la concentration en nutriments essentiels dans l'eau de mer : composés azotés – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour la détermination colorimétrique manuelle de la concentration de nitrite
 - Protocole pour la détermination colorimétrique automatisée de la concentration de nitrite
 - Protocole pour la détermination colorimétrique manuelle de la concentration de nitrate
 - Protocole pour la détermination colorimétrique automatisée de la concentration de nitrate
 - Protocole pour la détermination colorimétrique manuelle de la concentration d'ammonium
 - Protocole pour la détermination colorimétrique automatisée de la concentration d'ammonium

- Directives /Protocoles de contrôle concernant la détermination de la concentration en nutriments essentiels dans l'eau de mer : phosphore et composés de silice – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour la détermination colorimétrique manuelle de la concentration d'orthophosphate
 - Protocole pour la détermination colorimétrique automatisée de la concentration d'orthophosphate
 - Protocole pour la détermination colorimétrique manuelle de la concentration d'orthosilicate

- Protocole pour la détermination colorimétrique automatisée de la concentration d'orthosilicate
 - Protocole pour la préparation d'échantillons en vue d'une détermination combinée de la concentration d'azote total et de phosphore total
 - Protocole pour la détermination colorimétrique manuelle combinée de la concentration d'azote total et de phosphore total
 - Protocole pour la détermination colorimétrique automatisée combinée de la concentration d'azote total et de phosphore total
- Directives/Protocoles de contrôle concernant la détermination de la chlorophylle *a* dans l'eau de mer – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole de prétraitement des échantillons pour la détermination de la concentration en chlorophylle *a*
 - Protocole de détermination spectrophotométrique de la concentration en chlorophylle *a*
 - Protocole de détermination fluorométrique de la concentration en chlorophylle *a*
 - Protocole de détermination par HPLC de la concentration en chlorophylle *a*.
- Directives/Protocoles de contrôle concernant le prélèvement et la conservation des échantillons de sédiments pour l'IMAP – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole d'utilisation d'une benne en vue de la collecte de sédiments
 - Protocole d'utilisation d'un carottier à boîte pour la collecte de sédiments
 - Protocole d'utilisation d'un carottier multiple pour la collecte des sédiments
 - Protocole d'utilisation d'un carottier à gravité
 - Protocole de collecte manuelle de sédiments à l'aide d'une pelle/écope et d'un carottier manuel
 - Protocole de traitement des échantillons de sédiments avant analyse
- Directives/Protocoles de contrôle concernant la préparation et l'analyse des échantillons de sédiments pour l'indicateur commun 17 de l'IMAP : métaux lourds, éléments traces et polluants organiques – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour la digestion des sédiments à l'aide d'acide nitrique et d'acide fluorhydrique
 - Protocole pour l'analyse des métaux lourds par spectroscopie d'absorption atomique à flamme (F-AAS)
 - Protocole pour l'analyse des métaux lourds par spectroscopie d'absorption atomique en four graphite (GF-AAS)
 - Protocole pour l'analyse des métaux lourds par spectroscopie de masse à plasma à couplage inductif (ICP-MS)
 - Protocole pour l'analyse du mercure total avec un analyseur de mercure solide
 - Protocole pour la normalisation des concentrations de métaux lourds à l'aide d'aluminium
 - Protocole pour l'analyse des pesticides organochlorés et des PCB dans les sédiments par chromatographie en phase gazeuse – détecteur à capture d'électrons (GC-ECD)
 - Protocole pour l'analyse des pesticides organochlorés et des PCB dans les sédiments par chromatographie en phase gazeuse – spectrométrie de masse (GC-MS)
 - Protocole pour l'analyse des HAP dans les sédiments par chromatographie en phase gazeuse – détecteur à ionisation de flamme (GC-FID)
 - Protocole pour l'analyse des HAP dans les sédiments par chromatographie en phase gazeuse – spectrométrie de masse (GC-MS)
 - Protocole pour la normalisation des concentrations de contaminants organiques dans les sédiments par l'utilisation du carbone organique total (COT)

- Directives/Protocoles de contrôle concernant le prélèvement et la conservation des échantillons de biote marin pour l'indicateur commun 17 de l'IMAP : métaux lourds, éléments traces et polluants organiques – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour la collecte de poissons pour l'analyse des métaux lourds et des contaminants organiques
 - Protocole pour la collecte de bivalves pour l'analyse des métaux lourds et des contaminants organiques
 - Protocole pour la dissection des poissons aux fins du prélèvement des muscles et du foie
 - Protocole pour la dissection des bivalves.
 - Protocole pour le traitement des échantillons de biote avant l'analyse des métaux lourds
 - Protocole pour le traitement des échantillons de biote avant l'analyse des contaminants organiques.

- Directives/Protocoles de contrôle concernant la préparation et l'analyse des échantillons de biote marin pour l'indicateur commun 17 de l'IMAP métaux lourds, éléments traces et polluants organiques – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour la digestion des tissus du biote à l'aide d'acide nitrique
 - Protocole pour l'analyse des métaux lourds par spectroscopie d'absorption atomique à flamme (F-AAS)
 - Protocole pour l'analyse des métaux lourds par spectroscopie d'absorption atomique en four graphite (GF-AAS)
 - Protocole pour l'analyse des métaux lourds par spectroscopie de masse à plasma à couplage inductif (ICP-MS)
 - Protocole pour l'analyse du mercure total dans les échantillons d'origine marine par spectrométrie d'absorption atomique à vapeur froide (CV-AAS)
 - Protocole pour l'analyse des pesticides organochlorés et des PCB dans les biotes par chromatographie en phase gazeuse – détecteur à capture d'électrons (GC-ECD)
 - Protocole pour l'analyse des pesticides organochlorés et des PCB dans les biotes par chromatographie en phase gazeuse – spectrométrie de masse (GC-MS)
 - Protocole pour l'analyse des HAP dans les biotes par chromatographie en phase gazeuse – détecteur à ionisation de flamme (GC-FID)
 - Protocole pour l'analyse des HAP dans les biotes par chromatographie en phase gazeuse – spectrométrie de masse (GC-MS)
 - Protocole pour la normalisation des concentrations de contaminants organiques par l'utilisation de la teneur en lipides.

- Directives/Protocoles de contrôle concernant le prélèvement et la conservation des échantillons d'eau de mer pour l'indicateur commun 17 de l'IMAP : métaux lourds et éléments traces et contaminants organiques – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole d'échantillonnage de l'eau de mer pour l'analyse des métaux lourds
 - Protocole de filtration de l'eau de mer (métaux lourds)
 - Protocole de stockage à bord d'échantillons d'eau de mer en vue de l'analyse des métaux lourds
 - Protocole d'échantillonnage de l'eau de mer en vue de l'analyse des contaminants organiques
 - Protocole de filtration de l'eau de mer (contaminants organiques)
 - Protocole de stockage à bord d'échantillons d'eau de mer en vue de l'analyse des contaminants organiques

- Directives/Protocoles de contrôle concernant la préparation et l'analyse des échantillons d'eau de mer pour l'IMAP pour l'indicateur commun 17 de l'IMAP : métaux lourds, éléments traces et polluants organiques – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole relatif à la digestion des PS à l'aide d'acide nitrique et d'acide fluorhydrique
 - Protocole relatif à l'analyse des métaux lourds présents dans l'eau de mer à l'aide de la spectroscopie d'absorption atomique par four graphite (GF-AAS)
 - Protocole relatif à l'analyse des métaux lourds présents dans l'eau de mer à l'aide de la spectrométrie de masse à plasma à couplage inductif (ICP-MS)
Protocole relatif à l'analyse du Hg Total présent dans l'eau de mer à l'aide de la spectroscopie de fluorescence atomique à vapeur froide (CV-AFS)
 - Protocole relatif à l'analyse des pesticides organochlorés et des PCB dans l'eau de mer par la CPG-DCE ou la CPG-SM
 - Protocole relatif à l'analyse des pesticides organochlorés et des PCB présents dans l'eau de mer à l'aide de la chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à capture d'électrons (CPG-DCE) ou de la chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (CPG-SM)
 - Protocole relatif à l'analyse des HAP présents dans l'eau de mer à l'aide de la chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à ionisation de flamme (CPG-FID) ou de la chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (CPG-SM)

- Directives/Protocoles de contrôle concernant le prélèvement et la conservation des échantillons de produits de la mer pour l'indicateur commun 20 de l'IMAP : métaux lourds, éléments traces et polluants organiques – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole de collecte des poissons, crustacés, céphalopodes et bivalves pour l'analyse des métaux lourds et des contaminants organiques
 - Protocole de dissection des poissons pour le prélèvement de la partie comestible à analyser (corps entier)
 - Protocole de dissection des bivalves pour le prélèvement de la partie comestible à analyser
 - Protocole de dissection des crustacés pour le prélèvement de la partie comestible à analyser
 - Protocole de dissection des céphalopodes pour le prélèvement de la partie comestible à analyser (manteau et tête)
 - Protocole de traitement des échantillons de produits de la mer avant l'analyse des métaux lourds
 - Protocole de traitement des échantillons de produits de la mer avant l'analyse des contaminants organiques

- Directives/Protocoles de contrôle concernant la préparation et l'analyse des échantillons des produits de la mer pour l'indicateur commun 20 de l'IMAP : métaux lourds, éléments traces et polluants organiques – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour la digestion des tissus de fruits de mer à l'aide d'acide nitrique
 - Protocole pour l'analyse des métaux lourds par spectroscopie d'absorption atomique de flamme (F-AAS)
 - Protocole pour l'analyse des métaux lourds par spectroscopie d'absorption atomique à four graphite (GF-AAS)
 - Protocole pour l'analyse des métaux lourds par spectroscopie de masse à plasma inductif (ICP-MS)
 - Protocole pour l'analyse du Hg total par spectrométrie d'absorption atomique à vapeur froide (CV-AAS)
 - Protocole pour l'analyse des dioxines et des PCB de type dioxine par chromatographie en phase gazeuse - spectrométrie de masse à haute résolution (GC-HRMS)

- Protocole pour l'analyse des PCB autres que les dioxines dans le biote marin à l'aide de la chromatographie en phase gazeuse et du détecteur à capture d'électrons (GC-ECD)
 - Protocole pour l'analyse des PCB autres que les dioxines dans le biote marin par chromatographie en phase gazeuse - spectroscopie de masse (GC-MS)
 - Protocole pour l'analyse des HAP dans le biote marin par chromatographie en phase gazeuse - détecteur à ionisation de flamme (GC-FID)
 - Protocole pour l'analyse des HAP dans le biote marin par chromatographie en phase gazeuse - spectrométrie de masse (GC-MS).
- Lignes directrices/protocoles de surveillance pour les microplastiques flottants
 - Lignes directrices et protocoles de surveillance pour l'échantillonnage et la conservation des échantillons de mollusques marins (tels que *Mytilus* sp.) et de poissons (tels que *Mullus barbatus*) pour l'indicateur commun 18 de l'IMAP – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour la collecte et le transport des mollusques marins (tels que *Mytilus* sp.)
 - Protocole pour la dissection et la conservation des échantillons de tissus de mollusques marins (tels que *Mytilus* sp.)
 - Protocole pour la collecte de poissons marins (*Mullus barbatus*)
 - Protocole pour la dissection et la conservation des échantillons de tissus de poissons marins (*Mullus barbatus*)
 - Lignes directrices et protocoles de surveillance pour l'analyse des biomarqueurs des mollusques marins (tels que *Mytilus* sp.) et des poissons (tels que *Mullus barbatus*) pour l'indicateur commun 18 de l'IMAP : analyse de la stabilité de la membrane lysosomale (LMS) – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour la préparation de coupes de tissus, la détermination enzymatique de la stabilité de la membrane lysosomale (LMS) sur des coupes au cryostat dans la glande digestive de moules et le foie de poissons, ainsi que l'évaluation et l'interprétation des résultats
 - Protocole pour la détermination *in vivo* de la stabilité de la membrane lysosomale (LMS) dans les hémocytes de moules, ainsi que l'évaluation et l'interprétation des résultats
 - Lignes directrices et protocoles de surveillance pour l'analyse des biomarqueurs des mollusques marins (tels que *Mytilus* sp.) et des poissons (tels que *Mullus barbatus*) pour l'indicateur commun 18 de l'IMAP : analyse de la fréquence des micronoyaux (MNi), de l'activité de l'acétylcholinestérase (AChE) et du stress sur le stress (SoS) – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole pour l'analyse de la fréquence des micronoyaux (MN) dans les cellules sanguines de poissons et l'évaluation et l'interprétation des résultats
 - Protocole pour l'analyse de la fréquence des micronoyaux (MN) dans les cellules des branchies et les hémocytes de moules et l'évaluation et l'interprétation des résultats
 - Protocole pour la préparation de l'homogénat de tissus et pour la détermination enzymatique de l'activité AChE, ainsi que pour l'évaluation et l'interprétation des résultats
 - Protocole pour l'évaluation du SoS et l'interprétation des résultats
 - Lignes directrices et protocoles de surveillance pour l'assurance qualité analytique des indicateurs communs 13, 14, 17, 18 et 20 de l'IMAP – y compris les protocoles suivants :
 - Protocole sur l'assurance qualité dans le prélèvement des échantillons
 - Protocole sur l'assurance qualité dans le traitement des échantillons
 - Protocole sur l'assurance qualité dans la détermination de paramètres hydrographiques, les déterminations analytiques de l'oxygène dissous, du pH, des nutriments, de la chlorophylle *a*

et des contaminants dans les matrices pertinentes, l'évaluation des biomarqueurs et l'analyse
environnementale

- Protocole sur l'assurance qualité dans la communication des données